



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

ARRÊTÉ N° 2014 / SGAR / 120

relatif à la liste des personnes morales de droit privé habilitées pour l'Auvergne à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

**Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 230-6, R. 230-9 et suivants,

Vu l'article R. 115-1 du code de l'action sociale et des familles,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnes morales de droit privé habilitées en 2014 à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire sont les suivantes :

- Association Amour et partage (Gannat)
- Epicerie sociale et ses ateliers de Cusset
- Epicerie solidaire de Vichy et ses ateliers
- Association Partage et travail (Moulins)
- Association As de cœur (Bellenaves)
- ADASCOP (Vichy)
- Association Maison de la solidarité (Montluçon)
- Association Viltais (Moulins)
- Association le Tremplin (Moulins)
- Association de Gestion Albert Thomas (Montluçon)
- Entraide et solidarité (Chantelle)
- Maison d'accueil familiale de Montvicq
- SOLAL (Solidarité Alimentaire) (Commentry)

- Accueil Nord Cantal Alimentation (Riom es Montagnes)
- ANEF Cantal (Aurillac)
- Association « Accueil Boutique Conseil » Epicerie sociale (Aurillac)
- Equipe Saint Vincent (Saint Flour)
- Halte de nuit « les tournesols » (Aurillac)
- Restaurant de la solidarité (Aurillac)

- Association Accueil Saint François (Le Puy en Velay)
- Association Le Tremplin (Le Puy en Velay)
- Association pour le Logement et l'Insertion Sociale Trait d'Union (Brioude)
- Habitat et humanisme Haute Loire (Le Puy en Velay)
- Mission locale de la Jeune Loire et ses Rivières (Yssingeaux)
- Régie de quartiers du Puy en Velay

- Association départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance du Puy de Dôme AEPAPE (Clermont-Ferrand)
- Association CE-CLER (Clermont-Ferrand)
- Association Chom'actif (Clermont-Ferrand)
- Association Corum Saint Jean (Clermont-Ferrand)
- Association Eaux vives (Clermont-Ferrand)
- Association Emmaüs Bussièrès et Pruns
- Association Emmaüs Puy Guillaume
- Centre d'accueil « les mains ouvertes » (Gerzat)
- Collectif pauvreté précarité (Clermont-Ferrand)
- Foyer de jeunes travailleurs Le Phare (Clermont-Ferrand)
- La maison de l'alimentation (Ambert)

Article 2 : La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

28 NOV. 2014

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Préfet de la région Auvergne



Michel FUZEAU